VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Propriétés de Choix Améliorées du Premier District.

COTTAGE DOUBLE,

Nos. 633--635 BERTRAND, Entre les Rues Perdido et Poydras.

COTTAGE DOUBLE RETIRE,

Nos. 639--643 BERTRAND, Entre les Rues Poydras et Perdido.

COTTAGE SIMPLE,

Avec Chemin de Voiture, Ecurie,

No. 622 JOHNSON, Entre les Rues Perdido et Poydras.

JOLI COTTAGE DOUBLE,

Nos. 2500--2502 THALIE, Coin Freret, et

COTTAGE SIMPLE DANS LE FOND,

No. 1411 RUE FRERET.

COTTAGE DOUBLE,

Nos. 1301--1303 SARATOGA, Coin de la Rue Erato.

JEUDI, 1er JUILLET 1909, A MIDI.,

A la Bourse des Propriétes Foncières, No. 311 Rue Baronne.

Mme JOHN KENNEDY VS ALBERT GEYSER ET ALS.

No 86,553—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR CARRERE & KEENEY—Ernest A. Carrère, encanteur, bureau 803 rue Perdido [rez-de-chaussée]—JEUDI, le 1er juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu en Cour ouverte le 12 mai 1909 et lu et signé le 18 mai 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Premier—Un certain lot ou morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro vingt-trois de l'ilet numéro sept, compris entre les rues Poydras, Perdido, Prieur et Bertrand, et ayant, en mesure anglaise, les dimensions suivantes: Le lot vingt-trois est contigu dans le fond au lot numéro neuf mesurant vingt-neuf pieds six pouces et une ligne de face à la rue Bertrand, et s'étendant en profondeur cent six pieds dix pouces et une ligne sur la ligne qui le sépare du morceau ou lot de terre désigné par le numéro vingt-deux, et cent douze pieds sept pouces et six lignes sur la ligne qui sépare ledit lot de terre des lots un, deux, trois quatre et partie du lot cinq sur un certain plan dressé par Louis Bringier, voyer général, daté du 27 avril 1839, et déposé en l'étude de David L. McCay, alors un notaire en cette ville.

Les améliorations consistent d'un joli cottage double avec deux étages dans le fond, contenant de chaque côté environ 6 chambres, cour, hangar, citerne, etc., retiré du trottoir en arrière d'une jolie grille en fer. Cour sur le devant et dans le fond et allée pavée, portant les Nos municipaux 633-35 rue Bertrand.

Deuxième—Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Poydras, Prieur, Perdido et Bertrand, désigné par le No un sur un plan fait par C. De Armas, député voyer général, le 30 mai 1856, et sur un devis fait par le même voyer et annexé à un acte passé pardevant E. C. Gottschalk, notaire, le 4 août 1856 d'après lequel ledit lot mesure trente-cinq pieds quatre pouces et trois lignes de face à la rue Bertrand, trente-cinq pieds en largeur dans le fond sur une profondeur de cent dix-neuf pieds un pouce et cinq lignes sur le côté vers la rue Poydras, et cent cinq pieds six pouces et sept lignes sur le côté vers la rue Perdido. Ledit lot était formé du fond de quatre lots de terre désignés séparément par les numéros un, deux, trois, quatre et de l'ilet No sept sur un plan de L. Surgi, daté du 20 avril 1839, et déposé en l'étude de David McCay, notaire en cette ville.

Les améliorations consistent en un joli cottage double, retiré du trottoir, contenant galerie sur le devant, 4 chambres, chambre de devant et dans le fond de chaque côté, cour et allée pavée; Grillage en fer sur le devant et loué $20 par mois et portant les Nos municipaux 639-643 rue Bertrand.

Troisième—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 30, maintenant ilet No 499 borné par les rues Poydras, Perdido, Prieur et Johnson, désigné comme lot numéro Quatorze, du dit ilet et mesurant vingt neuf pieds trois pouces et une ligne de face à la rue Johnson sur cent cinquante et un pieds trois pouces de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par Bringier, voyer, daté du 20 avril 1839 et déposé en l'étude de David L. McCay, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistent d'un cottage simple en bois, toit couvert en ardoises, avec chemin pour voiture sur le côté et contenant 5 chambres, dans la cour il y a 2 chambres, hangar, écurie, citerne, etc., et loué $15 par mois et portant le numéro municipal 622 rue Johnson.

Quatrième—Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et appartenances ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Thalie, Freret et Locust, maintenant Robertson, désigné par le numéro douze sur un plan dressé par C. A. Hedin, ancien voyer, daté du 18 mai 1856, et déposé en l'étude de Joseph Cohn, ancien notaire en cette ville, d'après lequel plan ledit lot mesure trente et un pieds sept pouces et sept lignes de face à la rue Thalie sur cent pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues Thalie et Freret.

Les améliorations consistent en un joli cottage double en bois, toit couvert en ardoises, contenant de chaque côté 3 chambres, hangar, cour, etc., et loué $18 par mois et portant les Nos municipaux 2500 2502 rue Freret. Dans le fond du lot il y a un cottage simple en bois couvert en ardoises, contenant 3 chambres, cour, etc., et loué $9 par mois, et portant le No municipal 1411 rue Freret.

Cinquième—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues White, maintenant Saratoga, Erato, Thalie et Franklin, désigné par le numéro huit sur un plan dressé par A. Knoll, architecte, le 12me jour d'octobre 1850 et déposé en l'étude de A. Barnett, ancien notaire en cette ville, le dit lot formant l'encoignure des rues White, maintenant Saratoga et Erato, et mesurant en mesure anglaise trente deux pieds de face à la rue White, (maintenant Saratoga) sur quatre vingt dix sept pieds de profondeur et façade à la rue Erato.

Les améliorations consistent en un cottage double avec mansarde, et contenant de chaque côté environ cinq chambres cour, hangar, citerne, etc., et loué $21 par mois, portant les numéros municipaux 1301-1303 rue White (maintenant Saratoga). Dans le fond du lot est une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises, contenant six chambres, louée $16 par mois, portant le numéro municipal 2110 rue Erato.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un ou deux ans représentée par billets de l'acquéreur, à leur propre ordre et par eux endossés, portant 8 0|0 d'intérêt par an, garantie par hypothèque spéciale sur la propriété avec la réserve du lien de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de sécurité incluant la stipulation de 10 0|0 d'honoraire d'avocat. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1909.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Robert Legier, notaire. 10 0|0 de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

30 mai—30—juin 6 13 20 27 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

DANS LA SUCCESSION DE LOUIS THERENCE.

No 86,669—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Divison E.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère Encanteur—Bureau No 803 rue Perdido [rez-de-chaussée]. MERCREDI, le 30 juin 1909, à 11 heures A. M., à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre rendu, daté et signé le 24 mai 1909, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Eilen, (maintenant Liberté) et Race (maintenant Franklin) étant formé par la portion la plus proche des rues Liberté et Franklin du lot désigné par le No 24 sur un plan dressé par G. A. Hedin, I. C., et déposé en l'étude de E. O. Starkie, notaire en cette ville, et mesurant 23 pieds 6 pouces de face à la rue Jackson sur une profondeur de 95 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage simple retiré de la banquette, contenant environ 4 chambres, allée pour voiture, cour, hangar, etc., et portant le No municipal 2114 rue Jackson.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, devant être représentée par billets de l'acquéreur, payables en un ou deux ans après la date, avec intérêt au taux de 8 0|0 d'intérêt par an, de la date jusqu'à paiement et garantis dans leurs paiements par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acte de vente pardevant George Unterreiner, notaire, l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente et les taxes de 1909 au dessus et en plus du prix de l'adjudication et de payer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

30 mai—30—juin 6 13 20 27 28 29 30

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

P. O. Boite 113. Nouvelle Orléans, Lne.

W. H. Fitzpatrick

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli Cottage Double En Bois,

Nos 2324-2326 AVENUE TULANE.

Succession de Mme Mary Condon, veuve de Bernhardt Phillips.

No 86,981- Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division A

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 739 rue Union—JEUDI, le 15 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé du 9 juin 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Tulane et les rues Gravier, Miro et Tonti, et désigné par le No 20 sur un devis annexé à un acte passé pardevant Lamar C. Quintero, notaire en cette ville, le 6me jour d'avril 1902, ledit lot mesurant trente pieds trois pouces (plus ou moins) de face à l'avenue Tulane sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par la défunte Mme Mary Condon, veuve de Bernhardt Phillips, de la "Hopeful Land Company Ltd", d'après un acte passé pardevant Nicholas B. Trist, ancien notaire en cette ville, le 24 mars 1902, enregistré dans le livre des transferts 193, folio 240.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois connu comme 2324-2326 avenue Tulane, contenant de chaque côté 4 chambres, cuisine, chambre à bain, hangar.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste s'il y en a, en un crédit d'un an ou de un, deux et trois ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de la vente devant être représenté par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à leur paiement; garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité; 10 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet ou billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1909, faire 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication, et de payer pour l'acte de vente pardevant John R. Upton, notaire.

H. R. Upton, avocat pour le demandeur.

13 juin—13 20 27—juil 4 11 15

VENTES A L'ENCAN

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottage Double Nos 1618-1620 rue Liberté

Succession de Fidel Haug.

No 89,545—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur, — Bureau No 826 rue Union,—JEUDI, le 22 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à la Nouvelle-Orléans, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 9 juin 1909 et signé le 15 juin 1909, rendu et signé par l'Honorable E. K. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai de vendre au plus haut enchérisseur à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Benton, Euterpe, Liberté et Terpsichore, désigné comme lot No 15 dans l'ilet No 14 sur un plan dressé par Geo T. Dunbar, voyer, daté du 1er avril 1840, et déposé en l'étude de Adolphe Mazureau, notaire en cette ville; ledit lot mesurant en mesure américaine trente-deux (32) pieds de face à la rue Liberté sur (125) cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par Fidel Haug, de la succession de John Schernbeck, par acte pardevant Walter H. Peters, ancien notaire, le 20 mai 1867, enregistré dans le livre des transferts 92, folio 500.

Conditions de la vente—Pour du comptant, dix pour cent (10 0|0) duquel sera payé à l'encanteur, au moment de l'adjudication, la balance à la confirmation de ladite vente, laquelle devra être faite par acte pardevant Arthur J. Peters, notaire, et lequel dit acte sera signé par moi, encanteur qui est spécialement autorisé de transférer et porter les titres en complet.

LOUIS HUFFT, Encanteur.

Louis Henry Burns, avocat pour le plaignant.

20 juin—20 27—juil 4 11 18 22

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double en Bois, Nos 1813-1815 rue Washington.

Succession de Mary Donovan, défunte épouse de Thomas Snell, et de Thomas Snell.

No 88,582—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 739 rue Union — MARDI, le 22 juin 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé du 19 mai 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Baronne (autrefois Bacchus), Dryades, Washington et Quatrième, ladite portion de terre devant être prise à une distance de quatre-vingt-douze pieds de l'encoignure des rues Baronne (autrefois Bacchus) et Washington et étant l'arrière portion du lot désigné comme No Dix sur un plan dressé par C. A. Hedin, le 12 novembre 1852, et déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire. Ledit morceau ou portion de terre mesurant plus ou moins trente-trois pieds de face à la rue Washington sur cinquante pieds de profondeur, comme il est démontré par sa situation sur un devis du même annexé à un acte passé pardevant Antoine Doriocourt, un notaire de cette ville, le 10 août 1878, d'après lequel dit devis ledit lot No dix (auquel le morceau ou portion de terre forme l'extrême portion du fond) forme l'encoignure des rues Baronne et Washington, faisant face à la rue Baronne, et s'étendant en sa profondeur le long de la rue Washington. Les améliorations comprennent un cottage double en bois, Nos 1813 1815 rue Washington, contenant de chaque côté 2 chambres, cuisine et hangar.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant payer en plus et au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1909 le coût des certificats nécessaires, la propriété devant être aux risques de l'acquéreur du jour de la vente et aucun loyer ne devant être dû à l'acquéreur qu'au passage dudit acte de vente, l'acquéreur devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du montant de son enchère au moment de l'adjudication et payer pour l'acte de vente pardevant Edward Rightor, notaire.

Arthur Landry, avocat pour la pétitionnaire.

21 mai—21 23 30—juin 6 13 20 22

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR.

Trois Grandes Bâtisses en Briques.

Coin Annonciation et Calliope,

Occupées par la Crescent Filter and Specialty Company.

Louis Hansmann vs Crescent Filter Specialty Company.

No 89,590, Cour Civile de District—Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 739 rue Union — MARDI le 6 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, daté et signé du 31 mai 1909 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 23 et 24 dans l'ile 69, borné par les rues Annonciation, Poeyfarré, Tchoupitoulas et Calliope, mesurant comme suit, à savoir:

Le lot numéro 23 formant l'encoignure des rues Annonciation et Calliope, et ayant 41 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Annonciation, 38 pieds 2 pouces de largeur sur la ligne du fond qui le sépare du lot No 24, sur une profondeur et façade à la rue Calliope de 80 pieds 9 pouces, et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté de 62 pieds 2 pouces et 2 lignes.

Le numéro 24, ayant 35 pieds 7 pouces de face à la rue Calliope, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 38 pieds 2 pouces entre lignes parallèles, et est situé immédiatement dans le fond du dit lot No 23, ensemble avec l'usage d'une allée sur le côté le plus près de la rue Tchoupitoulas s'ouvrant à la rue Calliope, en commun du dit lot et un autre adjacent, le tout d'après un devis d'arpentage fait par O. Uncas Lewis, député voyer de ville daté du 19 déc. 1906, annexé à un acte d'achat de cette propriété pardevant Geo. Montgomery, notaire, daté du 7 janvier 1907, acquise par la Crescent Filter and Specialty Company par acte pardevant Geo. Montgomery, notaire, le 7me jour de janvier 1907 de Frank J. Nusloch. Les améliorations consistent en une grande bâtisse en briques à 3 étages, 1056 rue Annonciation. Premier, contenant "shop" de machines et environ 6 chambres; deuxième, 2 étages en briques contenant département de filtre et une grande chambre à l'étage supérieur, trois bâtisses à trois étages contenant fonderie et environ 4 chambres à l'étage supérieur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un crédit d'un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur; la portion du crédit de ladite vente devant être démontré par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant 8 0|0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, avec le pacte de "non alienando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en plus et au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles pour l'année dix neuf cent neuf et déposer 10 0|0 chez l'encanteur, et payer pour l'acte de vente pardevant Geo. Montgomery, notaire.

Hubert M. Ansley et Edward C. Ansley, avocats.

5 juin—5 6 13 20 27—juil 4 6

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mattie L. Thorn, épouse décédée de Charles W. Baldey.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans No 79,079.

La BALDEY PLACE, à Covington, Lne. A l'encan, JEUDI, le 8 juillet 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle Orléans, à midi.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division D, pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire intitulée Succession de Mattie L. Thorn, défunte épouse de Charles W. Baldey, Dossier No. 79,079, daté et signé du 1er juin 1909, et adressé à J. L. ONORATO, encanteur, il sera offert en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, à midi, la propriété foncière ci-après décrite, comme suit:

Une certaine étendue ou parcelle de terre s'étendant et étant située dans la paroisse Saint Tammany, Etat de la Louisiane, étant la moitié du Nord du Quartier Sud Est et la moitié du Nord du Quartier Sud-Ouest de la Section dix huit, dans la Corporation six, Sud, Range douze Est, Méridien St-Helena, dans la paroisse St Tammany Louisiane, contenant cent soixante-quatre acres et vingt-huit centièmes d'un acre, moins cinquante-deux acres vendus auparavant à Joseph Wager, et décrits comme suit, à savoir: Quart Nord-Est du Quart Sud-Est et vingt acres dans Quart Nord Ouest du Quart Sud Est. Aussi moins six acres vendus auparavant à Mme E. White et décrits comme étant dans le Quart Nord-Ouest du Quart Sud-Est de la Section dix-huit. Corporation six Sud, du Range douze Est; et borné sur l'Est par Joseph Wager, Nord et Ouest par les terres du vendeur actuel, et sur le Sud par les terres de A. A. Cooley, laissant à l'acquéreur actuel cent six acres et 28|100 d'un acre.

Etant la même propriété que Mme Mattie L. Baldey a acquise par achat de George F. Peters le 17 janvier 1899, par acte enregistré dans le livre des transferts T, folio 512 et seq., avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Aussi, moins vingt et un acres vendus par Mme Mattie L. Baldey à Jacob Kuhner, décrit comme suit, à savoir—Situé dans le coin sud-ouest du quart sud ouest de la section dix-huit dans la corporation six sud du range douze est, méridien St Helena, pour commencer au coin sud-ouest dudit quart, et s'étendant nord au long de la ligne de ladite section 630 pieds, de là est entre lignes parallèles 1470 pieds borné à l'ouest par les terres de Columbus et S. W. B. & L. Association Nord et Est par les terres du vendeur actuel, et Sud par les terres de A. A. Cooley, étant une portion de la même propriété acquise par le vendeur actuel de George F. Peters par acte enrégistré en le livre des transferts T folio 512, etc., et étant la même propriété que Mme Mattie L. Baldey a vendu à Jacob J. Kuhner le 1er juillet 1899, d'après un acte enrégistré en le livre des transferts U folio 279, etc.

—Conditions—A savoir: un tiers ou plus comptant et la balance à terme de un et deux ans à sept pour cent (7 0|0) d'intérêt par an, garantis par lien de vendeur et clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 en plus de son enchère et l'acte de vente devant être passé pardevant Jefferson C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur. 20 0|0 du prix d'achat devant être déposé (sans intérêt) au moment de l'adjudication chez J. L. ONORATO,

Encanteur et agent de Propriétés Foncières, Bureau No 910 rue Gravier.

Henry Chaffe, avocat.

6 juin—6 13 20 27—juil 4 8

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bijouterie, Montres, Meubles et Outils de Cordonniers.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—LUNDI, le 28 juin 1909, à 11 heures A. M. il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 15 juin 1909, de l'Hon Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans la succession de Charles Sabreaux, No 89,791, sur les lieux, No 713 rue Toulouse, entre Royale et Bourbon:

Meubles de maison, outils de cordonniers, cire, montres en or, bagues en or et épingles en or, d'après l'inventaire.

Conditions—Comptant

17 juin—17 20 27 28

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Joseph Rizzo ou Risso.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.—No 90,129 -Division D—Attendu que Carmela Graviana, veuve de Giuseppe Rizzo ou Risso, maintenant l'épouse de Paolo Alfano, et Paolo Alfano ont présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration conjointe dans la succession de feu Joseph Rizzo ou Risso, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour. —THOMAS CONNELL, Greffier.—Théodore Contenio, avocat.

20 juin—20 24 29

Succession de William T. Alcorn.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,017—Division E—Attendu que Mme Katie B. Alcorn a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William T. Alcorn, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Woodville & Woodville, avocats.

18 juin—18 22 27

Succession de William Schaumburg

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,098—Division E — Attendu que Henry C. Schaumburg a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu William Schaumburg, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — Buck, Walshe & Buck avocats.

17 juin—17 21 26

Succession de Mlle Augustine Landry.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. — No 88,926 —Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Henry Peres, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats.

16 juin—16 21 27

Succession de Lilian M. Carter, épouse de H. J. Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 83,253—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry J. Carter, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—D. H. Chaffee, avocat.

16 juin—16 20 25

Succession de Catherine Wood.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 89,533—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par J. P. Cortill, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — Favrot & Friedrichs, avocats

19 juin—19 23 28

VENTES A L'ENCAN

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottage Simple Attrayant, No 1117 rue Montégut, entre les rues St-Claude et Marais.

Julia Harrington, épouse de Denis Sweeney, vs Mary Harrington, épouse de Michael Haffey et al.

No 89,685—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D.

EN VERTU d'un jugement rendu en cour ouverte le 2 juin 1909, et signé en cour ouverte le 9 juin 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et adressé à Lionel M. Ricau, encanteur, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne JEUDI, le 22 juillet 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, Montégut, Marais et Feliciana, lequel dit lot de terre est désigné par le No 5 de l'ilet No 400 et mesurant 30 pieds de face à la rue Montégut sur 138 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; le tout conformément à un plan dressé par Arthur De Armas, député-voyer de ville, daté du 9 jan. 1884, annexé à un acte de vente par J. F. De Roffignac et als à James Jones, passé pardevant Chas G. Andry, ancien notaire, le 29 juin 1885, étant la même propriété, laquelle a été acquise du défunt Michael Harrington, par achat de la Firemen's Bldg Assn., par acte passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 7 décembre 1893, enregistrée en le livre des transferts 154 folio 56.

Les améliorations comprennent le joli cottage simple No 1117 rue Montégut, entre les rues St-Claude et Marais, contenant 3 chambres et cuisine, une grande place pour un cheval et wagon.

Conditions—Un tiers du prix d'achat devant être payé comptant et la balance du dit prix d'achat, devant être représentée par deux billets égaux à recevoir, garantis par lien de vendeur et privilège et dus respectivement en un et deux ans, portant intérêt au taux de huit pour cent par an. L'acquéreur devant payer les taxes assessées contre ladite propriété pour l'année courante et faire un dépôt comptant de 10 0|0 chez l'encanteur pour lier la vente. L'acte de vente pardevant John Janvier, notaire aux frais de l'acquéreur.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

Ernest T. Florance, Saunders, Dufour et Dufour, John Janvier, avocats.

20 juin—20 27—juil 4 11 18 22

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Arthur J. Winling vs Harold J. et Frank W. Winling, mineurs.

No 88,444—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. E.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—MARDI, le 29 juin 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour, signé le 29 avril 1909 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No dix (10) d'après un devis dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, le 30 mai 1909, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Roman et Prieur, et mesurant trente neuf (39) pieds de face à la rue Dumaine sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois, couvert en ardoises, Nos 1930-32 rue Dumaine, et contenant trois chambres de chaque côté dans le fonds; il y a une bâtisse à deux étages contenant 4 chambres de chaque côté, dans la cour un hangar, citerne, etc.

2° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et dépendant, situé dans le Faubourg Tremé, maintenant Deuxième District de cette ville et désigné par le No neuf, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Prieur et Roman, sur un plan par Moethausen, daté du 9 juin 1845, déposé en l'étude de L. Herrmann, ancien notaire en cette ville, lequel lot ou portion de terre, mesurant cinquante quatre (54') pieds cinq (5") pouces de face à la rue Prieur, sur trente neuf [39'] pieds cinq [5"] pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant une maison simple en bois couverte en ardoises, No 830 rue Prieur, contenant galerie sur le devant, 4 chambres dans la cour, et il y a un hangar, citerne, etc.

Aussi—Une action de la Peoples Savings Trust and Banking Company Stock.

Conditions—Une action de la Peoples Savings Trust and Banking Company pour comptant. La propriété foncière, un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs et la balance, en un crédit de un et deux ans, les paiements différés devant être représentés par billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, portant intérêt au taux de 8 0|0 par an de la date de l'adjudication, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur ladite propriété foncière, l'acte devant contenir toutes les clauses usuelles garantissant le paiement des dits billets et l'acquéreur devant assumer et payer en plus de son enchère les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en 1909.

L'acte de vente pardevant William Benaudin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 mai—25 30—juin 6 13 20 24 29

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Salvadore Corso.

No 89,116—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A.

Propriété désirable du Troisième "ward".

Bâtisse à deux étages coin des rues Palmyre et Genois, convenable pour magasin et résidence, et le joli Cottage double, 230-32 rue S. Genois.

En vertu d'un ordre de l'Honorable W B. Sommerville, juge de la Division A, daté et signé du 12 avril 1909 et adressé à Will J. Morgan, encanteur il sera vendu à la Bourse des propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 29 juin 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

(2) Lots ou morceaux de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent droits, voies, etc. situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Cleveland, Genois, Clark et Palmyre, désignés comme lots A et B et mesurant comme suit.

Le lot A mesure 33 pieds 6 pouces de face à ladite rue Palmyre 48 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et façade à la rue Genois, 57 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté opposé, de là 6 pieds 9 pouces sur une ligne presque parallèle à la dite rue Palmyre et s'allongeant vers la rue Genois et s'étendant vers la rue Palmyre et mesure 3 pieds et 7 pouces de là une ligne oblique s'étendant vers la rue Genois 11 pieds 9 pouces sur une autre ligne qui mesure 16 pieds 7 pouces et 2 lignes jusqu'à la rue Genois; les quatre lignes dernièrement décrites divisant le dit lot A du lot B.

Le lot B portant le No municipal 230 rue S. Genois mesure 59 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Genois, 50 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne du côté opposé et du fond, 33 pieds 6 pouces en profondeur sur son côté le plus près de la rue Cleveland, de là le divisant du lot A. Ledit lot B mesure une première profondeur de 16 pieds 7 pouces et 2 lignes; de là une deuxième profondeur oblique de 11 pieds 9 pouces sur une ligne s'étendant vers la rue Cleveland; de là sur une autre ligne presque parallèle à la rue Genois 2 pieds 7 pouces et de là sur une autre ligne de profondeur s'étendant à la ligne du fond 6 pieds 9 pouces.

Conditions—Comptant: l'acquéreur ou les acquéreurs devant payer pour les certificats et pour l'acte de vente pardevant Theo. Cotonio, notaire, et déposer 10 0|0 au moment de l'adjudication. Les loyers devant appartenir à l'acquéreur qu'à partir de la date que l'acte de vente soit passé.

WILL J. MORGAN, Encanteur,

331 rue Carondelet.

Theo. Cotonio, avocat.

25 mai—25 30—juin 6 13 20 27 29

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul.

Succession de P. F. HERWIG, No 81,618 Cour Civile de District.

La Magnifique Plantation de Coton,

DANS LA PAROISSE DE CADDO,

Environ 10 Milles de la Ville de Shreveport,

PRES DES PUITS D'HUILE ET DE GAZ.

JEUDI, LE 15 JUILLET 1909, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté du 6 avril 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit:

La magnifique plantation de coton en la paroisse de Caddo, sur la ligne du chemin de fer Texas & Pacific environ dix miles de la ville de Shreveport Lne., à la station Flournoy; le Texas & Pacific Railroad passant au travers de la place entière et connue comme la Plantation Antoine, contenant 960 acres plus ou moins ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., et décrit comme suit.

Toute la section vingt-huit (28) et la moitié (1|2) nord de la section trente-trois (33) dans la corporation dix-sept (17) nord, range quinze (15) ouest de la paroisse de Caddo, dans l'Etat de la Louisiane, contenant neuf cent soixante acres (960), plus ou moins, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, moins la réserve de la Texas & Pacific Railroad pour droit de chemin et terrains de la station de soixante-douze et demi (72 1|2) acres de terre, décrits comme suit:

Cinquante-sept (57) acres de terre en la section vingt huit (28), corporation dix-sept (17) nord, range quinze (15) ouest, dans la paroisse de Caddo, Etat de la Louisiane, à savoir: Commençant à un point de la ligne du centre de la Texas and Pacific Railroad, arpentage 1368 pieds sud 65 degrés, 47 minutes est dans ledit arpentage de la Texas and Pacific Railroad traverse la ligne de borne ouest de ladite section vingt huit au-dessus de la corporation et range; de là nord 18 degrés est, 1528 pieds à l'encoignure; de là nord 12 degrés 48 minutes, ouest 417 pieds au coin, de là sud 85 degrés 45 minutes est 774 pieds au coin, de là sud 2 degrés 55 minutes est 905 pieds au coin de là sud 25 degrés 35 minutes est 1964 pieds au coin sur ladite ligne du centre du Texas & Pacific Railroad arpenté, de là nord 65 degrés 47 minutes ouest à ladite ligne du centre 2261 pieds au coin de commencement. Contenant 57 acres, exclusif du droit de voie.

Quinze et demie (15 1|2) acres de terre, étant une certaine étendue de terre à travers la section vingt huit (28), corporation dix-sept (17) Nord, range quinze (15) Ouest dans la Paroisse de Caddo, Etat de la Louisiane, 100 pieds en largeur pour une distance de 3 758 pieds et 150 pieds de largeur pour une distance de 2 000 pieds, la dite distance étant des points suivants, sur la dite ligne du chemin de fer, comme il est maintenant arpenté et situé et devant être construit plus tard, l'étendue de 100 pieds commence à la station 58x71 à la station 470, et aussi de la station 490 à la station 516x29 et l'étendue de 150 pieds commençant à la station 470 et s'étendant à la station 490, une distance de 2,000 pieds, ladite distance étant de 50 pieds et 75 pieds respectivement sur chaque côté de la ligne du centre dudit chemin de fer, comme il est maintenant arpenté et situé et devant être construit plus tard, laquelle étendue, collectivement, comprend 15 1|2 acres, plus ou moins, avec privilège d'abattre tous les arbres sur la terre dudit vendeur adjacente à la dite étendue, qui en tombant peuvent atteindre les rails audit chemin de fer.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a en un et deux ans, démontrés par billets de l'acquéreur, portant 7 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, garantis par lien de vendeur et privilège: l'acte de vente devant contenir le pacte de non alienando et de la vente sans estimation et 5 pour cent honoraires d'avocat au cas où un avocat serait employé pour collecter lesdits billets; l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et comme part tous les frais usuels tels que hypothèque, transfert, recherche de taxes et certificats, et leur proportion de toutes les taxes pour l'année dans laquelle l'adjudication est faite, toute la propriété vendue sujette au bail s'il y en a, maintenant existant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Félix J. Dreyfous, notaire. Les acquéreurs sont requis de faire un dépôt de dix pour cent du montant de leur enchère, avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur,

No 137 rue Carondelet.

Girault, Farrar, Chas Rosen, Dart & Kernan, avocats.

13 juin—13 20 27—juil 3 10

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Franz Ohrapka.

No 88,709--Cour Civile de District.

Jeudi, 15 Juillet 1909

A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté du 7 juin 1909, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 886, (autrefois No 55) borné par les rues Bourbon, (autrefois Bagatelle), Prieur, (autrefois Josephine), Union (maintenant Touro) et Roman (autrefois Solidelle), désigné par le No huit sur un devis annexé à un acte passé le 11 novembre 1851 pardevant Jean Agaisse, ancien notaire en cette ville, lequel lot mesurant en mesure américaine 23 pieds 6 pouces de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle) sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un et deux ans après la date, avec 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement. L'acquéreur ne devant recevoir les loyers qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente; la portion de crédit devant être représentée par billets de l'acquéreur faits à son propre ordre et par lui endossés garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège, avec le pacte de non alienando et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant 5 0|0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, et l'acquéreur devant payer en plus de son enchère les taxes pour l'année courante, pour l'acte de vente pardevant Bartière Rozen, notaire, et déposer 10 pour cent de son enchère au moment de l'adjudication chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur,

No 137 rue Carondelet.

13 juin—13 20 27—juil 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Catharine Dempsey, Veuve de Cornelius Regan.

No 86 414—Cour Civile de District.

JEUDI, 8 JUILLET 1909,

A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Les Cinq Cottages Doubles formant le coin des rues Thalie et St-Thomas.

Donnant de bons revenus.

EN vertu d'un ordre de l'Hon la Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, lu et signé le 31 mai 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit, à savoir—

Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Thomas, Tchoupitoulas, Thalie et Erato, et mesurant, plus ou moins, en mesure américaine, 52 pieds 2 pouces de profondeur et façade à la rue St-Thomas sur 128 pieds de profondeur et façade à la rue Thalie; étant la portion de face des lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, sur un plan dressé par A. Moethausen, voyer, étant la même propriété acquise par le défunt Cornelius Regan par achat de Pierre V. Macarty, par acte pardevant Oscar Drouet, notaire en cette ville, le 30 mai 1874.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans en billets, de l'acquéreur ou acquéreurs, portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, ensemble avec les clauses de pénalité de 5 0|0 d'honoraires d'avocat, en cas de procès, pour forcer la collection des dits billets. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent devant être assurées par les acquéreurs et les polices devant être transférées au porteur des billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurité.

Les acquéreurs doivent payer pour l'acte de vente pardevant Jas. J. Woulfe, notaire, et déposer 10 pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur,

No 137 rue Carondelet.

Jessy Benedict Guesner, avocat.

6 juin—6 13 20 27—juil 4 8

Spear, Escoffier & Spear.

Propriété de Valeur du Deuième District

Encoignure des rues Esplanade et Johnson, bâtisse à 2 étages, convenable pour résidence et magasin loués à de bons locataires, A l'encan, MERCREDI, le 23 juin 1909, à midi, Bourse des Propriétés Foncières de la N. O., 311 rue Baronne.

Conditions 1|3 ou plus comptant, balance, s'il y en a, à 1 et 2 ans, 8 0|0 d'intérêt et toutes les autres clauses usuelles de sécurité en l'acte de vente, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909, au plus haut prix d'achat et déposer 10 0|0 de leur enchère pour lier la vente chez

SPEARS ESCOFFIER & SPEAR,

LOUIS C. SPEARS, Encanteur.

N. B.—Pour les mesures voyez le plan à la Bourse, le notaire devant être nommé au moment de la vente.

20 juin- 20 21 22 23

Cicero A. Ramsey

ANNONCE JUDICIAIRE.

Temps convenable d'acquérir une superbe encoignure de commerce et résidence, située rue St Roch, coin de la rue Rempart.—Succession de Mary Sexson.—No 89,481 Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Div. C.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 342 rue Carondelet—MARDI, le 29 juin 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre daté et signé le 25 mai 1909 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Roch, Rempart, S. Claude et Musique et mesurant 45 pieds 4 pouces de face à l'avenue St Roch sur 63 pieds 11 pouces et trois lignes de profondeur, ledit lot formant le coin des rues St Roch et Rempart. Les améliorations consistent en un grand magasin et résidence, bâtisses dans le fond, etc., vendus sujets au bail expirant le 31 mars 1910. Loyer annuel, $480 00.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 et les frais de pavage de l'avenue St Roch. L'acte de vente devant être passé pardevant John R. Upton, notaire, 10 0|0 de dépôt requis au moment de l'adjudication. Les loyers appartiendront à l'acquéreur, du jour et à partir de la date de la signature de l'acte de vente.

CICERO A. RAMSEY, Encanteur.

J. J. Prowell avocat.

27 mai—27 30—juin 6 13 20 27 29

Par Alexander Allison, Receveur

ANNONCE JUDICIAIRE.

La nouvelle manufacture de glace de 40 tonneaux de la Retailers Ice and Cold Storage Company, Limited,

Coin des rues Poydras et Prieur.

JEUDI, LE 1er JUILLET 1909, A MIDI, SUR LES LIEUX.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu dans l'affaire intitulée A. D. Kern Printing Co., Ltd, vs Retailers Ice and Cold Storage Company Limited, No 88 975, signé du 24 mai 1909, j'offrirai à l'enchère publique, à ladite manufacture, encoignure des rues Poydras et Prieur, le JEUDI 1er juillet 1909 à midi, la Manufacture de Glace entière de la Retailers' Ice & Cold Storage Company Limited, en bloc, à savoir—

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Johnson, Prieur et Perdido, et lesquels dits lots sont plus complètement décrits comme suit: Le lot No Trente mesure vingt neuf pieds trois pouces et une ligne de face à la rue Prieur sur cent cinquante et un pieds trois pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No Un formant le coin des rues Poydras et Prieur et mesure, en mesure anglaise, trente pieds trois pouces de face à la rue Poydras sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No Dix mesure trente pieds trois pouces de face à la rue Poydras sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations sur cette dite propriété et la manufacture consistent généralement en une bâtisse en bois, un puits artésien, balances, meubles de bureau, compresseur d'ammoniaque, machine, condenseur d'ammoniaque, réservoir à liquide, réservoir d'huile, connexions d'ammoniaque, serpentins, ammoniaque, serpentins dans le réservoir et dans le compartiment d'emmagasinage à congélation, réservoir à congélation, 640 bidons à glace, réservoir à tremper et bascule, machine pneumatique à air pour soulever, agitateur de saumure et machine, connexions de vapeur et d'eau, bouilloire, bouilloire feed pump, pompe à eau, installation de lumière électrique, outils, etc.

Conditions—Comptant, l'acte de vente devant être passé par devant Felix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur, l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1909 en plus du prix de son enchère, un dépôt de 10 0|0 devant être fait au moment de l'adjudication.

ALEXANDER ALLISON,

Receveur, Retailers Ice & Cold Storage Company, Limited.

Denègre et Blair, Henry E. Chaffe, avocats pour le receveur.

1 juin—1 8 15 22 30—juil 1